

Décision

Générale

colonial

Décision n° 721 3 juillet 1952

n° 721 3

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence d'une durée d'un mois est accordé à M. Idriss Omar, agent de contrôle du Port de Djibouti. La présente décision aura effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé.